

Pourriez-vous expliquer, s'il vous plaît, les raisons rationnelles et traditionnelles sur le fait que l'Imam du Temps (que Dieu ? hâte sa venue) est vivant

<"xml encoding="UTF-8?">

Question



Nous avons cette conviction que l'Imam du Temps (que Dieu hâte son Réapparition) est vivant ? et qu'il surveille nos actions. Pourriez me le prouver

Résumé de la réponse

L'existence de l'Imam du Temps (que Dieu hâte sa venue) et son Imamatus se situent dans les débats portant sur l'Imamat particulier, et l'on ne peut pas le prouver, directement, au moyen de l'argument rationnel. Cependant, on peut atteindre l'objectif envisagé au moyen de l'argument rationnel dans l'imamat dans le sens général qui souligné la nécessité de l'existence de l'Imam dans toutes les époques ; point, soulevé dans les hadiths, et les textes et documents historiques qui indiquent l'existence de l'Imam du Temps (que Dieu hâte sa venue), dans notre époque. L'existence de l'homme infallible et la preuve de Dieu dans tous les temps, s'expliquent par de diverses raisons rationnelles dans l'imamat dans son sens général ; à titre d'exemple, la prophétie et l'Imamat sont une émanation spirituelle divine et en vertu de la règle par bonté, cette grâce doit être constante et perpétuelle. Des hadiths indiquant que cet homme infallible et parfait n'est, actuellement, que l'Imam du Temps (que Dieu hâte sa venue) sont, tellement, nombreux qu'ils ne peuvent pas être niés. Son, également, nombreux, les savants

sunnites de grand renom qui ont reconnu l'authenticité de ces hadiths et en ont fait la mention dans leurs livres. Mahdi Promis est le fils de l'Imam Hassan Askari (béni soit-il). Il naquit, en 255, à Samara. En cette période d'occultation majeure, il est, pour l'heure, caché aux yeux, il fera, un jour, son Réapparition, sur ordre de Dieu. La vie prolongée du vénéré Mahdi (que Dieu hâte sa venue) ne semble pas invraisemblable, car le vénéré Imam peut, avec l'aide du savoir que Dieu lui a accordé, et en se servant des méthodes naturelles et scientifiques, pour avoir une vie prolongée dans le monde d'ici-bas. En outre, il ne paraît, absolument, pas, invraisemblable que Dieu garde, d'une manière exceptionnelle, et au-delà des éléments naturels et visibles, sa Preuve, comme une réserve et un appui pour qu'il vienne un jour établir .la justice et éliminer l'oppression et la tyrannie

Réponse détaillée

L'existence de l'Imam du Temps (que Dieu hâte sa venue) et son Imamât se situent dans les débats portant sur l'Imamat particulier, et l'on ne peut pas le prouver, directement, au moyen de l'argument rationnel. 1[1] Cependant, on peut atteindre l'objectif envisagé au moyen de la raison rationnelle dans l'imamat dans le sens général qui souligné la nécessité de l'existence de l'Imam dans toutes les époques. En ce qui concerne l'imamat dans son sens général, la preuve rationnelle souligne la nécessité de l'existence de l'homme infaillible et de la preuve de .Dieu sur terre

Les arguments historiques et traditionnels portent sur la naissance et l'existence du vénéré Imam Mahdi (que Dieu hâte sa venue), et prouvent que dans notre temps, Mahdi Promis est [vivant et qu'il est un intermédiaire de la grâce divine. 2[2]

: Nous examinons ci-dessous deux piliers de l'argument

.La preuve rationnelle souligne la nécessité de l'existence de l'Imam dans tous les temps (1

A) La preuve par bonté : La prophétie et l'imamat est une émanation spirituelle de la part de Dieu qui doit être existée, perpétuellement, et ce conformément à la règle par bonté. La règle par bonté implique qu'un Imam soit présent au sein de la société islamique pour qu'il constitue l'axe du vrai et qu'il empêché la société de plonger dans une faute absolue. La phrase du vénéré Imam Sadeq (béni soit-il) qui dit « Dieu est beaucoup plus grand et majestueux qu'il laisse la terre sans l'Imam » pourrait être une mention à cet argument. 3 [3] On peut énumérer : les utilités de l'imam caché, en ces points ci-dessous

[Protéger et sauvegarder la religion de Dieu à l'échelle générale. 4 [4] .1

.2 Former et éduquer des personnalités douées

.3 Assurer la survie de la religion

.4 [Servir d'un exemple vivant à suivre par les gens. 5[5

B) La preuve de la cause finale : Dans la science du Kalam, il est prouvé que Dieu suit dans Ses actes, un objectif, une visée ; car Dieu est la Perfection Absolue et Il est exempt de tout défaut. Le but des actes divins se ramène aux créatures et le but de l'existence de l'homme, c'est l'homme parfait, c'est-à-dire, l'homme est comme un arbre dont le fruit est l'existence [d'un homme parfait. 6 [6

C) La preuve de la possibilité du plus noble

En philosophie, il existe une règle, appelée, la règle de la possibilité du plus noble, ce qui signifie qu'il y a plusieurs degrés d'existence et que la possibilité du plus noble doit, dans ses étapes d'existence, être prioritaire par rapport à la possibilité du plus mesquin. 7[7] Dans l'univers de l'existence, l'homme est la créature suprême, à savoir, la plus noble des créatures. Il est impossible que l'existence, la vie, la science, la puissance, la beauté arrivent aux hommes

.avant que ces perfections arrivent à l'homme parfait qui est la preuve de Dieu sur la terre

D) La preuve de l'incarnation parfaite : Il s'agit de l'identité absolue de Dieu. Dans l'unité essentielle, il n'y a aucun lieu pour des noms détaillés. Ceci dit, dans les manifestations détaillées qui paraissent dans le monde extérieur, les prescriptions pluralistes l'emportent sur l'unité. C'est, ici, que l'Ordre divin implique l'existence d'une forme modérée où l'unité essentielle et la multiplication du possible ne l'emporte pas l'une sur l'autre pour permettre une incarnation du Vrai sous une forme pondérée, et c'est le même homme parfait. 8[8] Nous nous contentons de cela et nous invitons le lecteur à se référer aux livres portant sur ce sujet pour [approfondir ses connaissances là-dessus. 9 [9

De nombreux arguments historiques, narratifs et traditionnels existent sur la naissance, la (2 vie et l'existence du vénéré Mahdi (que Dieu hâte sa venue). Nous en mentionnons quelques- : uns

Sont nombreux les savants sunnites de grand renom¹⁰ [10]qui ont reconnu et l'ont apporté . 1 dans leurs livres et écrits, que Mahdi Promis est le fils du vénéré Imam Hassan Askari (béné soit-il), et qu'il naquit, en 255 de l'hégire, à Samara, qu'il vit en occultation et qu'il réapparaîtra [un jour, sur ordre de Dieu. 11[11

L'Imam Hassan Askari (béné soit-il) avait fait état de la naissance de son enfant, l'imam .2 Mahdi (que Dieu hâte sa venue) et dit à sa tante « Hakima Khatoun » : « Mon enfant est né, le 15 du mois de Sha'ban, de Nargues Khatoun »¹²[12] Ahmad Ibn Ishaq dit : « J'ai entendu l'Imam Abou Mouhammad Hassan Askari (béné soit-il) dire : « Louange à Dieu qu'il m'a pas fait pas quitter ce monde d'ici-bas jusqu'à ce qu'Il me montre mon successeur, Mahdi promis. Il ressemble le plus au prophète de Dieu (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants), en ce qui concerne ses caractéristiques physiques, morales et comportementales. Dieu le maintiendra pour une période en occultation. Il réapparaîtra, ensuite [et remplira le monde de la justice et de la paix. » 13 [13

De plus, après la naissance de son enfant, le vénéré Imam Hassan Askari l'en a informé ses proches. Mohamad Ibn Ali Ibn Hamza' dit : « J'ai entendu l'Imam Askari (béni soit-il) dire : « La preuve de Dieu sur la terre qui est l'Imam et mon successeur est né à l'aube du 15 Sha'ban [de l'an 255 de l'hégire ». 14 [14

Ahmad Ibn Hassan Ibn Eshaq Ghomi dit : « Lorsque l'Imam Mahdi (que Dieu hâte sa venue) est né, j'ai reçu une lettre de la part de l'Imam Askari (béni soit-il) dans laquelle il m'avait écrit : [« Mon enfant est né. Cache-le. Car, je ne l'en informe que mes amis et mes proches. » 15[15

Ibrahim Ibn Idris dit : « L'Imam Hassan Askari (béni soit-il) m'a envoyé un mouton et m'a dit : « A l'occasion de la naissance de mon enfant « Mahdi », immole ce mouton et sert-en, toi et [ta famille ». 16 [16

Avant la naissance du Imam Mahdi, l'Imam Hassan Askari l'en avait annoncé la nouvelle. Et .3 après la naissance de son enfant, pour assurer les Chiites, le vénéré Imam l'a montré à un .certain nombre de ses amis et proches

Ahmad Ibn Ishaq dit : « L'imam Hassan Askari (béni soit-il), m'a montré un enfant de 3 ans et m'a dit : « O Ahmad, si tu ne jouissais de l'estime auprès de Dieu et des Imams, je ne te montrerais pas mon enfant. Sache que cet enfant a le même nom et surnom que celui du [messager de Dieu, c'est celui qui remplira la terre de la justice et de la paix ». 17 [17

Moua'viya Ben Hakim, Mohammad Ben Ayoub et Mohammad Ben Osman Ben Saïd Omari dissent : « Nous, un groupe composé de quatre personnes, nous nous étions réunis dans la maison de l'Imam Hassan Askari (béni soit-il). Il nous a montré son enfant et nous a dit : « [Celui-ci est votre imam et mon successeur ». 18[18

Ali Ibn Balal, Ahmad Ibn Halal, Mohammad Ibn Moua'viya Ibn Hakim et Hassan Ibn Ayoub disent : « Nous, un certain nombre de Chiites, nous nous étions réunis, dans la maison de l'imam Hassan Askari (béni soit-il). Nous l'avons interrogé sur son successeur. Une heure plus tard, il nous a montré un enfant et nous a dit : « Après moi, celui-ci est votre imam ». 19 [19

Omar Ahvazi dit : « L'imam Hassan Askari (la paix et la bénédiction de Dieu sur lui) nous a montré son enfant et nous a dit : « Après moi, c'est mon enfant qui sera votre imam ». 20[20

Ibrahim Ibn Mohammad dit : « J'ai vu un bel enfant dans la maison de l'imam Hassan Askari (béni soit-il). J'ai dit au vénéré imam : « Quel est cet enfant, ô fils du messager de Dieu » ? Il m'a répondu : « C'est mon enfant. C'est mon successeur ». 21 [21

Yaqoub Ibn Mohammad Manfous dit : « Je suis allé rendre visite à l'imam Hassan Askari pour m'enquérir auprès de lui au sujet de celui qui lui succèdera pour devenir Imam. Le vénéré Imam dit : « Tire le rideau. J'ai tiré le rideau. En ce moment-là, j'ai vu un enfant de 5 ans. Il s'est dirigé vers nous et il s'est assis sur les genoux de l'Imam Hassan Askari (béni soit-il). Le vénéré Imam dit « Voilà, c'est celui-ci qui est votre Imam ». 22[22

L'Imam Hassan Askari(béni soit) qui avait fait état de la naissance de son enfant et après .4 la naissance de ce dernier, il l'a montré à un certain d'amis et de proches pour assurer les Chiites quant à la succession. Il incombe, désormais, aux élites (amis et proches de l'Imam) de passer à l'acte en vue d'informer les Chiite quant à l'existence du vénéré Imam Mahdi (que Dieu hâte sa venue), pour dissiper leur doute et leur angoisse. La nouvelle de la naissance du vénéré Imam Mahdi (que Dieu hâte sa venue) a fut transmise aux Chiites, par des proches et proches de l'Imam Hassan Askari (béni soit-il), tels que Hakima Khatoun, la fille du vénéré Mohamad Ibn Ali Ibn Moussa al-Redha (béni soit-il), Omam Ibn Saïd Omari, Hassan Ibn Hossein Allaoui, Abdollah Ibn Abbas Allaoui, Hassan Ibn Monzar, Hamaza't Ibn Abou al-Fath, Mohammad Ibn Osman Ibn Saïd Omari, Moua'viya Ibn Hakim, Mohammad Ibn Moua'viya Ibn

Hakim, Mohammad Ibn Ayoub Ibn Nouh, Hassan Ibn Ayoub Ibn Nouh, Ali Ibn Balal, Ahmad Ibn Halal, Mohammad Ibn Ismaël Ibn Moussa Ibn Jaafar, Yaqoub Ibn Manfous, Omar Ahvazi, Khadem Farsi, Abou Ali Ibn Motahar, Abi Nasr Tarif KHadem, Kamel Ibn Ibrahim, Ahmad Ibn Ishaq, Abdallah Mastouri, Abdallah Jaafar Homayeri, Ali Ibn Ibrahim Mahziyar et Abou .Ghamen Khadem

J'attire, ici, sur l'attention sur une tradition relatée de Hakima Khatoun, tante du Mahdi promis qui dit : « L'imam Hassan Askari a envoyé quelqu'un venir me chercher et me dire de se rendre chez lui ce soit (Mi-Sha'ban), pour l'iftar (la rupture du jeûne) ; car Dieu veut, me dit-il, mettre en évidence Sa preuve. « Ce promis sera enfanté par qui ? Dis-je au vénéré Imam » ? Il répondit « De Nargues ». « Mais, on ne voit aucune signe de la grossesse chez Nargues » dis-je, de nouveau, au vénéré Imam. « C'est ce que je viens de dire », insista le vénéré Imam. Alors que j'étais assis, Nargues est venu m'enlever les chaussures et m'a dit : « Comment va-t-elle Madame. » « C'est toi qui es la Dame de la famille » lui répondit-je. Elle s'en étonna et me dit : « S'il vous plaît, ne me flattez pas. Je ne médite pas autant ». Je lui ai répondu « Dieu vous .donnera, cette nuit, un enfant qui sera le maître du monde d'ici-bas et du monde de l'au-delà

Nargues a rougi devant ma parole. Après l'iftar, nous avons accompli la prière du crépuscule et nous nous sommes endormis. Tard dans la nuit, je me suis réveillé pour accomplir la prière nocturne. Après avoir accompli, la prière nocturne, je me suis, de nouveau, endormi. Je me suis, de nouveau, réveillé et j'ai vu Nargues être en train de faire, elle-aussi, la prière nocturne. Je suis sorti de la pièce pour apercevoir si l'on était à l'aube. La question qui venait à l'esprit était de savoir comment se fait-il que la naissance de la preuve de Dieu n'a pas, encore lieu. Soudain, l'imam Hassan Askari, qui se trouvait, dans la pièce à côté, dit avec haute voix : « Ma chère tante, ne te dépêche pas. La naissance du Promis est proche. Je me suis assis. J'ai récité le coran. Au moment où j'étais en train de réciter les versets du noble coran, Nargues se réveilla, soudainement, avec tristesse. Je me suis précipitée de me rapprocher d'elle et je lui ai demandé : « Sens-tu quelque chose » ? Elle a répondu : « Oui ! ». Je lui dis : « Récite le nom de Dieu. C'est, exactement, la même chose dont je t'ai parlé au début du soir. N'aie pas d'angoisse. Calme-toi. En ce moment, un rideau de lumière s'est établi entre elle et moi. Soudain, je me suis aperçu que l'enfant vient de naître. J'ai, ensuite, vu le Promis, en état de prosternation, être en train de faire les invocations de Dieu. En ce moment, l'imam Hassan

Askari (béni soit-il), dit avec haute voix : « Tante ! Apporte-moi l'enfant. J'ai apporté l'enfant auprès de l'imam. Il l'a pris dans son bras, et a psalmodié l'appel à la prière à la prière dans son oreille droite et le rappel à la prière dans son oreille gauche. Et il dit : « Mon enfant, parle ! ». Le nouveau né commence à parler. Il a prononcé les deux « témoignages » : Il n'y a d'autre dieu qu'Allah, que Mohammad est son messenger ». Puis, il a adressé ses salutations à tous les Imams immaculés, en commençant le vénéré imam Ali (béni soit-il) et en terminant par le son père, le vénéré Imam Hassan Askari (béni soit-il). Hakim Khatoun poursuit : « L'imam Hassan Askari (béni soit-il), me dit : « Tante ! Apporte l'enfant chez sa mère afin de la saluer. J'ai apporté l'enfant chez la mère et elle l'a salué. Ensuite, je l'ai ramené chez le vénéré Imam. Le vénéré Imam m'a demandé d'aller chez eux au 7ème jour de la naissance de l'enfant. Je suis revenu le 7ème jour. Le vénéré imam dit : « Chère tante ! Amène mon enfant. Je l'ai amené. Tout comme le premier jour de sa naissance, l'enfant a prononcé les deux « témoignages » : Il n'y a d'autre dieu qu'Allah, que Mohammad est son messenger » ; avant d'adresser ses salutations à tous les Imams immaculés, en commençant le vénéré imam Ali (béni soit-il) et en terminant par le son père, le vénéré Imam Hassan Askari (béni soit-il). Le vénéré Imam récite, ensuite, le verset suivant : « Nous voulions favoriser ceux qui avaient été opprimés sur la terre, faire d'eux des dirigeants, faire d'eux des héritiers". (la sainte sourate 28, le verset 5

Hamima Khatoun dit : plus tard, un jour je suis allé chez le vénéré Imam. J'ai tiré le rideau, mais je n'ai pas vu l'Imam Mahdi (que Dieu hâte sa venue). J'ai dit au vénéré imam Hassan Askari (béni soit-il) : « Que ma vie soit sacrifiée pour toi. Où est l'imam Mahdi ? L'Imam a répondu : « Chère tante ! Tout comme le vénéré Moïse (béni soit-il), il est gardé d'une manière [cachée. 23 [23

Après la mort en martyr de l'imam Askari (que la paix et la bénédiction soient avec lui), 5 l'imam Mahdi (que Dieu hâte sa venue) a exposé et montré, par ses dignités, ses grandeurs et ses signes justes (sous la forme du miracle ou du pseudo-miracle), son existence et son imamat aux Chiites, achevant, ainsi, la preuve sur eux. Au début de l'occultation mineure, durant laquelle l'imam était en contact avec le peuple par l'intermédiaire de ses 4 représentants spéciaux. Cette période, préparée depuis le vénéré imam Sadeq (béni soit-il), était, principalement, destinée à dissiper le doute et l'étonnement des Chiites et à les préparer pour la période de l'occultation majeure. Les grâces et les signes justes du Mahdi promis, furent

transmis et révélés aux Chiites, parfois, directement, par lui-même et parfois, par ses 4 représentants spéciaux. L'objectif en était d'assurer les Chiites quant à leur conviction sur l'existence du vénéré imam Mahdi (que la paix de Dieu soit avec lui). Ces signes justes furent, très particulièrement, véhiculés et révélés aux Chiites par le premier représentant de l'imam, Osman Ibn Saïd Omari, car dans cette période les Chiites se trouvant dans un état d'étonnement et n'avaient pas, encore, compris l'existence de l'imam Mahdi (que Dieu hâte sa venue). Seyyed Ibn Tavous dit : « L'Imam du temps (que la paix de Dieu soit pas lui), a rencontré de nombreux des compagnons de son père, l'imam Hassan Askari (béni soit-il). Ces derniers ont relaté de lui, des hadiths et des prescriptions religieuses. En outre, le vénéré Imam était en contact avec les gens et répondait à leurs questions religieuses et réglait leurs problèmes, par le biais de ses représentants spéciaux. Ils ont cité des informations du monde invisible que le vénéré imam a relaté de son aïeul, le vénéré prophète (que le salut de Dieu soit [sur lui et sur ses descendants]). Nous mentionnons, ci-dessous, quelques-uns : 24[24

Voici la tradition racontée par Sa'ad Ibn Abdallah Asha'ri Qomi. Il dit : « Hassan Ibn Nazr .1 qui occupait une place notoire et une grande estime auprès des Chiites habitant à Qom, se trouvait dans un état d'étonnement, après la mort en martyr du vénéré imam Hassan Askari (béni soit-il). Lui, « Abou Sadam » et certains autres décidèrent de s'enquérir au sujet de l'imam ultérieur. Hassan Ibn Nazr se rendit auprès de « Abou Sadam » et dit : « Cette année, je veux aller faire le grand pèlerinage, le hadj ». Abou Sadam lui demande de reporter ce voyage. Mais, Hassan Ibn Nazr lui dit : « Non ! je ne pas reporter mon voyage. J'ai vu un sommeil. Je suis inquiet. Je dois aller faire le grand pèlerinage ». Avant son départ, il demanda à Ahmad Ibn Ya'ali Ibn Hamad de garder chez lui, en dépôt, les biens de l'imam Hassan Askari (béni soit-il) jusqu'à ce que son successeur soit connu. Il se rendit, à Bagdad où il reçut une lettre de la part de la personne sacrée et il s'assura de l'imamat du vénéré imam Mahdi (que Dieu hâte sa .venue), ainsi que de la représentation particulière d'Osman Ibn Saïd Omari

Voici la tradition relatée par Mohammad Ibn Ibrahim Ibn Mahziar. Il dit : « Après le décès .2 de l'imam Hassan Askari (béni soit-il), je me suis bercé dans un doute concernant sa succession. Mon père était le Représentant de l'imam. De ce fait, de nombreux biens se trouvaient chez lui. Mon père a pris ces biens, et m'a demandé de l'accompagner. Nous nous sommes mis sur la route. Au milieu du chemin, mon père est tombé malade. Il m'a confié de

craindre Dieu et de rendre ces biens à leur propriétaire. Aux derniers moments de sa vie et juste avant sa mort, mon père m'a dit : « Confie ces biens à quiconque présente ce signe juste ». Je suis resté quelques jours en Irak. Ensuite, j'ai reçu une lettre de la part de Osman Ben Said laquelle avait précisé et expliqué toutes les marques et tous les signes des biens, des signes desquels étaient informés, seuls, mon père et moi ». 25[25] C'est ainsi que Mohammad Ibn Ibrahim Ibn Mahziar trouve la certitude quant à l'imamat du vénéré Mahdi et quant au fait .que Osman Ibn Said était le représentant particulier de l'imam

La tradition relaté par Ahmad Divari Seraj : Il dit : Presque deux ans après le décès de .3 l'Imam Hassan Askari (béni soit-il), j'ai quitté la ville d'Ardabil pour aller faire le grand pèlerinage, le Hadj. Je suis arrivé à Dinvar. Là-bas, les gens se trouvaient dans un état d'étonnement et d'angoisse quant à la succession de l'imam Askari (béni soit-il). Les habitants de Dinvar étaient contents de mon arrivée. Les habitants de cette région m'ont donné 13000 dinars et ils m'ont demandé de faire parvenir cette somme au successeur du vénéré imam, à Samara. J'ai dit : « Moi-même aussi, je ne sais pas qui est le successeur de l'imam ». Ils ont répondu : « Nous avons confiance en toi. Donne cette somme d'argent au successeur de l'imam lorsque tu le trouves. J'ai pris cette somme de 13000 dinars et je l'ai apporté avec moi. J'ai rencontré, à Kermanshah, Ahmad Ibn Hassan Ibn Hassan. Lui aussi, il m'a donné 1000 dinars et plusieurs sacs d'étoffes pour les faire parvenir à « la personée sacrée ». A Bagad, j'étais en quête du Représentant du vénéré imam. On m'a dit que trois personnes prétendent être des représentants de l'imam. Baghtani était l'un d'entre eux. Je suis allé chez lui, mais il n'avait rien comme signe juste pour me convaincre qu'il était bel et bien le représentant de l'imam. Ensuite, j'ai rendu visite à une autre personne sous le nom de "Ishaq Ahmar" qui se présentait comme le représentant de l'imam. Lui aussi, il n'a pas pu me convaincre sur le bien fondé de sa prétention. Je suis allé voir la troisième personne qui s'appelait Abou Jaafar ou Osman Ibn Said Omari. Après avoir demandé de ses nouvelles, je lui ai dit : « j'ai avec moi les biens des gens. Je dois les livrer au successeur de l'imam Hassan Askari (béni soit-il). Je me trouve dans un état d'incertitude. Je ne sais pas que faire. Il m'a dit : « Vas-y, à Samara. Tu y trouves le Représentant de l'imam dans la maison du vénéré Ibn Reza (l'imam Hassan Askari-béni soit-il). Je suis allé à Samara et j'ai demandé l'adresse de la maison du représentant de l'imam. Après avoir pris de ses nouvelles, je lui ai dit : « j'ai apporté les biens de la région de Jabal pour les confier au Représentant de l'imam. Je réclame un signe pour être sûr que je suis tombé bel et bien sur le vrai représentant de l'imam. Il m'a apporté le repas. Il m'a demandé de

manger mon repas et de me reposer un peu. Il m'a dit qu'il s'occupera, ensuite, de mon affaire. Peu après le début de la nuit, il m'a donné lettre dans laquelle étaient précisés tous les signes des biens que j'emportais avec moi, avec tous leurs détails. Après avoir vu cette lettre, mon doute et mon hésitation ont été éliminés et il m'a été éclairci que Osman Ibn Omari était le représentant du vénéré imam. Dans cette lettre, le vénéré Imam m'avait ordonné d'apporter ces [biens à Bagdad et de les confier au même individu que j'y avais rencontré. 26 [26

La tradition racontée par Mohammad Ibn Ali Aswad. Il dit : « Au début de la période de .4 l'occultation mineure, une veille femme m'a donné une étoffe et me demande de la faire parvenir à l'endroit sacré. J'ai apporté cette étoffe avec une grande quantité d'autres étoffes. Lorsque que je suis arrivé à Bagdad, je suis allé chez Osman Ibn Said. Il dit : « Donne tous les biens à Mohammad Abbas Qomi. Je lui ai livré tous les biens sauf l'étoffe que la veille femme m'avait donnée. Plus tard, Osman Ibn Said m'a envoyé, depuis l'endroit sacré, ce message : « [Donne-lui l'étoffe de la veille femme aussi ». 27[27

La tradition relatée par Ishaq Ibn Yaqoub. Il dit : « J'ai entendu Osman Ibn Said dire : « .5 Un homme originaire d'Irak est venu auprès de moi et apporta une somme d'argent l'imam (béni soit-il). Le vénéré imam la lui restitua et dit : « Prends-la, utilise-en une partie pour rembourser 400 dirhams que tu dois à ton cousin paternel. Très surpris et étonné, l'homme a fait un calcul de ses biens et il s'est aperçu qu'il doit 400 dirhams à son cousin paternel. Il a remboursé cette somme à son cousin et a donné l'argent restant au vénéré imam. Ce dernier [l'a accepté. 28 [28

La tradition relatée par Mohammad Ibn Ali Ibn Shzan. Il dit : « Les gens m'avaient donné .6 une somme d'argent pour en faire parvenir à la personne sacrée. J'ai constaté que la somme que les gens m'avait donnée pour faire parvenir à l'endroit sacré était moins 480 dirhams. J'y ai ajouté 10 dirhams et je l'ai envoyé avec une lettre pour Osman Ibn Said, représentant de l'imam Mahdi (que la paix de Dieu soit avec lui). Dans ma lettre, je n'ai rien dit au sujet de 20 dirhams que j'avais ajoutés moi-même, à la somme d'argent que le peuple m'avait confié. Le représentant du vénéré m'a répondu, dans une lettre : « J'ai accusé une somme de 500 [dirhams dont 20 dirhams t'appartenait ». 29 [29

Avec ce genre de nouvelles, de faits extraordinaires, et de signes justes et authentiques, qui ont marqué le début de la période de l'occultation mineure, les Chiites, adeptes du vénéré imam Hassan Askari (béni soit-il), furent, tous, persuadés de l'imamat du vénéré imam Mahdi (que la paix de Dieu soit avec lui) , ainsi que du fait que Osman Ibn Said était son représentant spécial. C'est ainsi que grâce aux efforts menés par des proches et amis et le représentant du vénéré Imam, le doute et l'étonnement des Chiites, dus à la naissance cachée et à l'absence de l'imam Mahdi, furent, totalement, dissipés aux premières années de la période de l'occultation mineure. En jouissant des faits extraordinaires et des sciences invisibles du vénéré imam Mahdi (que Dieu hâte sa venue), les Chiites ont compris deux points : « Le premier point c'est qu'ils ont bien compris et découvert que l'itinéraire principal de l'Imamat, tracé depuis le noble prophète de l'islam (que le salut de Dieu soit sur lui et sur ses descendants), et le vénéré imam Ali, l'Emir des Croyants (béni soit-il), était bel bien juste, et il avait mené à l'imam Hassan Askari (béni soit-il) et en fin de compte, à son fils, l'Imam Mahdi (que Dieu hâte sa venue). Dans la période de l'occultation mineure, le vénéré Mahdi (que Dieu hâte sa Réapparition), dirigeait, en coulisses, les Chiites. Le deuxième point, c'est qu'en période de l'occultation mineure, les Chiites se sont familiarisés d'une excellente manière avec la représentation particulière qui était assurée par des représentants spéciaux du vénéré imam Mahdi (que Dieu hâte sa venue). Après le décès de Osman Ibn Said Omari, son fils prendra sa responsabilité et sa fonction, sur ordre du vénéré Imam Mhadi (que la paix de Dieu soit avec lui). En cette période, certains Chiites ont émis des doutes non pas sur l'existence de l'Imam du temps (que Dieu hâte sa venue), mais sur la lieutenance de Mohammad Ibn Osman. Cependant, les Chiites se sont assurés de la certitude de la lieutenance de Mohammad Ibn Osman Ibn Omari, lorsque le vénéré Mhadi (que Dieu hâte sa venue) leur montrés certains faits extraordinaires et des signes justes. Seulement, quelques personnes ambitieuses, se laissant emporter par leurs tentations, se sont dressées contre Mohammad Ibn Osman Ibn Omar. Ces dernières ont propagé des mensonges pour se présenter comme les représentants de l'imam. Mais, Mohammad Ibn Osman a invalidé, à l'aide des faits extraordinaires et des signes justes, leur prétention. C'est ainsi que les Chiites se sont rendus compte, de plus en plus, de la véracité de Mohammad Ibn Osman. 30 [30]Après le décès de Mohammad Ibn Osman, Hossein Ibn Rouh devint le représentant spécial du vénéré Mahdi Promis. Dans un premier temps, certains ont tenté s'opposer à lui. Mais, face à des faits extraordinaires qu'il a présenté, ils ont fini par s'excuser. 31[31] Après le décès Hossein Ibn Rouh, c'est Abou al-Hassan Ali Ibn Mohammad Samari qui devint le représentant du vénéré Imam. La dernière lettre du vénéré Imam Mahdi

(que la paix de Dieu soit avec lui), adressée, en période d'occultation mineure à son représentant est considérée comme un fait extraordinaire, un miracle. Le 9 du mois de Sha'ban de l'an 329 de l'hégire, le vénéré Imam écrit une lettre à son représentant Abou al-Hassan Ali Ben Mohammad Samari, dans laquelle, il lui rappelle : « Tu vas mourir dans les 6 jours. Arrange les affaires. Rend les biens du peuple. Il n'y aura plus la lieutenance particulière". Le narrateur dit : « Je suis allé chez Abou al-Hassan Ali Ben Mohammad Samari, il m'a montré la lettre. Au jour j, c'est-à-dire au 6ème jour, je suis allé voir Abou al-Hassan Ali Ben Mohammad Samari et je l'ai vu être en train de mourir ». 32[32] Cette lettre est un autre signe .(de la véracité du Chiisme et de l'existence de l'imam du temps (que Dieu hâte sa venue

.(La vie prolongée de l'imam du temps (que Dieu hâte sa venue

La question de la vie prolongée est l'une des branches de la question de « l'existence ». La vérité et la nature de l'existence ne sont pas connues à l'homme. Peut-être, l'homme n'arrivera jamais à en découvrir le secret, le mystère. Si nous voyons en vieillissement un signe de l'érosion et du rapprochement de la mort, cela ne signifie pas que ce phénomène n'est pas inflexible et ne peut être retardé. Selon cette base, la science humaine a franchi des pas efficaces pour trouver un remède au vieillissement. A la fin du 19ème siècle, l'espoir pour une vie prolongée s'est, considérablement, intensifié, grâce aux progrès scientifiques et se rêve doux du genre humain pourrait se matérialiser, dans un proche avenir. La vie prolongée de l'imam du Mahdi promis (que Dieu hâte sa venue) ne suscite aucun étonnement. On ne peut pas en douter ni la possibilité scientifique ni la possibilité théorique. Le vénéré Mahdi peut mener une vie prolongée grâce à la science divine dont il dispose, ainsi qu'au moyen des méthodes naturelles et scientifiques. D'autre part, si nous considérons la question de la vie courte comme une loi générale ou dominante, il existe, toujours, pour chaque fait, des cas exceptionnels ; les faits naturels de l'univers aussi ne font pas exception de cette règle. Il s'agit, en fait, d'une question évidente et irréfutable. Or, avoir une vie prolongée est tout à fait naturel. Selon l'Allamah Tabatabai « on peut accepter le type de la vie de l'imam caché dans le cadre du fait extraordinaire, du miracle » Ce ci dit, procéder à un fait extraordinaire est autre chose que l'impossible. On ne peut jamais nier le miracle par le moyen de la science, car l'on ne peut jamais prouver que les moyens et les éléments et les facteurs existants dans le monde sont, exactement, les mêmes que nous avons vues et connues. Il existe d'autres moyens et outils et

éléments que nous ne connaissons pas et que nous ignorons, car nous ne les avons vus, ou nous ne les avons pas compris. Or, des éléments et des facteurs pourraient affecter un ou des individus et leur permettre d'avoir une très longue, d'un ou de plusieurs milliers d'années. 33

[[33

A cela s'ajoute, également, le fait qu'il y a eu, déjà, des personnes qui ont eu une vie prolongée. On peut en donner l'exemple du vénéré Noé (Béni soit-il). Le coran précise que le Noé assumait la prophétie pendant 950 ans de sa vie. 34[34] A ce propos dans le noble coran, nous lisons « Et très certainement, Nous avons envoyé Noé vers son peuple. Il demeura, donc, chez eux mille ans, moins cinquantaine années. » Pour donner un autre exemple, on peut mentionner celui du prophète Khizr 35[35], 36[36]. Donc, on peut accepter la vie prolongée du vénéré Imam Mahdi (que Dieu hâte sa venue) et cela ne paraît, absolument, pas comme étant [invraisemblable, du point de vue rationnel. 37[37

.Car la prevue et la raison rationnelle ne peuvent pas représenter l'individu [1]

CF: Nahj ol-Balagheh " la voie de l'éloquence" Ayatollah Hassan Zadeh Amoli, pp. 7 et 8 [2]

.Bassae'r al-Darjat, chapitre 10 [3]

.Kashf al-Ghana, Sharif al-Oulama, p. 148 [4]

.CF: Index : Les Fondements théologiques du Mahdawiyyat (mahdisme), question 1363 [5]

.CF: Index : Les Fondements théologiques du Mahdawiyyat (mahdisme), question 1362 [6]

.Nihayat Al-Hekmat, pp. 319 et 320 [7]

CF : Tamhid al-Qavaeed, p. 172, Tahrir Tamhid al-Ghavaeed, Ayatollah Javadi, pp. [8]
.548-555

.Il est utile d'étudier le livre " la Connaissance du Promis", Ali Asghar Rewvani, pp. 267-283 [9]

Certains chercheurs ont mentionné le nom de plus de 100 savants de confession Sunnite [10] qui ont parlé, dans leurs ouvrages, le rang de la naissance du Imam Mahdi (que Dieu hâte sa venue).

Mohammad Ibn Tala'at Shafei dans Mataleb al-Soa'l, Ibn Sabagh Maliki, dans Al-Fossul [11] al-Mohmaat

.Montakhab al-Asar, pp. 398-399 [12]

.Bihar al-Anwar, tome 51, p. 161. Idem, p. 367 [13]

.Idem, p. 397 [14]

.Isbat al-Hadat, tome 6, p. 436; Bihar al-Anwar, tome 52, p. 26 [15]

.Bihar al-Anwar, tome 52, p. 22 [16]

.Bihar al-Anwar, tome 52, p.p. 23 et 24 [17]

.Yanabi'a al-Mwadat, p.p. 449 et 450 [18]

.Isbat al-Hadat, tome 6, p. 311; « l'instaurateur de la justice dans le monde », p. 107 [19]

. Yanabi'a al-Mwadat, p, 46 [20]

.l'instaurateur de la justice dans le monde », p. 107 » [21]

.al-Anwar, tome 52, p. 25 [22]

.Yanabi'a al-Mwadat, p.p. 449 et 450 [23]

Al-Tawa'ef Fi Ma'refat Mazhab al- Tawa'ef, tome, 1, PP, 183-184., " la Vie des [24] (représentants particuliers de l'Imam du Temps (que Dieu hâte sa venue

,Idem, p. 518 [25]

.Bihar al-Anwar, tome 51, pp. 300-302 [26]

.Idem; p. 335 [27]

.Idem, p. 326 [28]

. Koleini, Kafi, tome 1, p.p. 523 et 524 [29]

CF : Bihar al-Anwar, tome 51, PP, 316 et 336. Kamal al-Dinn, (La perfection de la [30]
.religion) P. 398

CF : “ La vie politique de l’Occulation du 12ème Imam (que Dieu hâte sa venue), Jassem [31]
.Al-Hosseini, p. 197

.Kamal al-Dinn (la Perfection de la religion), p. 516, Bihar al-Anwar, tome 51, p. 361 [32]

.Le Chiisme dans l’Islam” Allamah Tabatabai, p. 151 “ [33]

La sainte sourate [34]

.La sainte sourate 29 “ l’Araignée”, le verset 14 [35]

.Kamal al-Dinn (la Perfection de la religion), tome 2, p. 385 [36]

Emprunté de la question 582 (Les raisons sur les raisons sur le fait que l’Imam du Temps [37]
.(que Dieu hâte sa venue) est vivant